

## C15 Décantation / mélange de solutions aqueuses/solvantes<sup>1</sup>

Cette fiche aidera les employeurs à se conformer aux exigences de la directive européenne 2004/37 et aux termes des autorisations REACH pour les utilisations des chromates. Travailler avec les chromates peut provoquer le cancer. Cette fiche décrit les bonnes pratiques pour réduire l'exposition. Elle couvre les points qui doivent être suivis pour réduire l'exposition. Il est important de suivre tous les points, ou d'utiliser des mesures tout aussi efficaces. Ce document doit être mis à la disposition de toutes les personnes susceptibles d'être exposées aux chromates sur le lieu de travail afin qu'elles utilisent au mieux les mesures de contrôle disponibles.

### Le procédé

Cette fiche couvre le mélange de liquides (solutions aqueuses/solvantes) contenant des chromates.

La solution aqueuse/solvante peut être transvasée d'un fût ou d'un autre récipient dans des récipients (plus petits) ou des cuves de mélange pour remplir à nouveau les baignoires ou pour un pré-mélange supplémentaire.

### Conception de l'équipement et accès

- ✓ Utiliser un équipement approprié pour assurer un niveau élevé de contrôle du flux de chromate à partir des récipients.
- ✓ Les chromates doivent être distribués près du col du récipient pour limiter les risques d'éclaboussures.
- ✓ Tous les équipements doivent être dotés d'un confinement secondaire approprié.

<sup>1</sup> Les chromates comprennent les substances suivantes : Tris(chromate) de dichromium (S2), Dichromate de potassium (S3), Dichromate de sodium (S4).

## C15 Décantation / mélange de solutions aqueuses/solvantes<sup>1</sup>

### Émissions de chromates

Des éclaboussures contenant des chromates peuvent être libérées de récipients ouverts lorsque les chromates sont décantés dans des récipients ou des cuves de mélange avant de remplir à nouveau les baignoires ou pour un nouveau pré-mélange.

Des chromates résiduels sur les surfaces des équipements peuvent être possibles dans certaines installations.

### Mesures de gestion des risques - Employés

- Ajoutez avec précaution les autres chromates et les autres matières premières / l'eau dans le récipient de réception pour éviter les éclaboussures.
- Mettez en œuvre des mesures appropriées par exemple, mise à disposition d'installations de nettoyage locales et de poubelles de gestion des déchets dangereux pour éviter la contamination croisée à partir des équipements et des équipements de protection individuelle (EPI) vers les zones adjacentes.
- Une fois vide, rincez doucement les résidus du fût vers la cuve avec de l'eau à basse pression.
- Inspectez régulièrement et rincez l'équipement pour éliminer les chromates résiduels.
- Limitez l'accès à la zone de traitement aux seuls employés autorisés par des mesures appropriées, telles que la signalisation ou des mesures procédurales.

### Mesures de gestion des risques - Environnement

- Les eaux usées contenant du chrome hexavalent ne doivent pas être rejetées dans les eaux de surface ou souterraines, mais traitées pour éliminer efficacement le chrome hexavalent avant d'être rejetées dans l'environnement ou éliminées comme des déchets dangereux.
- Les sols, les drains et les équipements dans les zones de traitement, les produits chimiques et les zones de stockage des déchets doivent être scellés et régulièrement entretenus pour garantir leur intégrité.
- Les emballages vides doivent être clairement étiquetés et éliminés par un collecteur de déchets agréé, ou être décontaminés avant de quitter le site.

### EPI

Pour minimiser l'exposition potentielle aux chromates, toutes les personnes effectuant des transvasements ou des mélanges de chromates doivent porter :

- des lunettes de protection
- des gants de protection
- des vêtements/chaussures résistants aux acides.

La fiche E2bis et la fiche de données de sécurité (FDS) étendue de votre fournisseur fournissent des informations pertinentes sur l'EPI.

### Formation et supervision

Toutes les personnes effectuant des activités de transvasement/mélange doivent être informées des risques liés au travail avec les chromates, de la manière sûre de manipuler les chromates et de l'utilisation des EPI et autres équipements de contrôle. Les employés doivent être correctement formés et équipés pour effectuer leurs tâches, et pour cesser ces tâches en toute sécurité si nécessaire. Une supervision adéquate doit être disponible à tout moment.

### Surveillance

Des données de surveillance adéquates doivent être disponibles pour prouver que l'exposition potentielle des employés et le rejet potentiel dans l'environnement sont maintenus au niveau le plus bas raisonnablement réalisable. L'intervention d'un expert est recommandée.

La surveillance doit être effectuée au moins une fois par an. Les utilisateurs en aval peuvent réduire<sup>2</sup> la fréquence des mesures lorsqu'il est démontré que l'exposition des personnes et les rejets dans l'environnement ont été réduits au niveau le plus bas possible sur le plan technique et pratique et que les mesures de gestion des risques et les conditions opérationnelles correspondent aux scénarios d'exposition et fonctionnent de manière appropriée.

Les fiches E2bis et E3bis fournissent des informations supplémentaires sur la surveillance, y compris des références aux normes pertinentes.

### Autres fiches de bonnes pratiques pertinentes

D'autres fiches sont également susceptibles d'être applicables. Une liste complète peut être consultée sur [Lien](#).

<sup>1</sup> Les chromates comprennent les substances suivantes : Tris(chromate) de dichromium (S2), Dichromate de potassium (S3), Dichromate de sodium (S4).

<sup>2</sup> La réduction de la fréquence de surveillance ne s'applique pas au trioxyde de chrome (S1).